

Des solutions !



Ludovic CHAPELLE,
éleveur à Etoutteville (76)
Rémy RUBY, salarié

Et si j'embauchais un salarié pour
réduire mon volume de travail ?

Témoignage

« Une solution pour faire face au
volume de travail... »

Ludovic Chapelles : « Embaucher, c'est une dépense, mais cela me permet d'avoir du temps disponible. C'est aussi une solution pour faire face au volume de travail.

L'embauche d'un salarié ne s'est pas faite en un jour. J'ai commencé par prendre un BTS en apprentissage, puis mon père a levé le pied. J'ai ensuite embauché un salarié 2 jours par semaine, dans le cadre d'un groupement d'employeurs avec un voisin.

Depuis que nos parents respectifs sont partis à la retraite, nous employons chacun un salarié à temps plein.

J'ai cherché un salarié par le biais d'annonces dans la presse et par l'ASAVPA. Après quelques essais, j'ai finalement embauché Rémy en mai 2002. »

Rémy Ruby : « Après ma formation en contrat d'apprentissage, j'ai travaillé dans deux fermes, mais je ne m'y plaisais pas, car je faisais toujours la même chose. Aujourd'hui, je fais de tout. J'aime bien les animaux, en plus du tracteur. Ludovic me fait confiance. »

LC : « A deux, on est capable de se remplacer sur tous les postes, sauf pour les traitements, que je garde pour le moment. Pour les week-ends, nous avons organisé un roulement. Cela permet d'avoir des dimanches tranquilles.

Au final, on y gagne tous les deux : Rémy pour les responsabilités qu'il a, l'intérêt du travail et le salaire, et moi pour le bon fonctionnement de l'entreprise. »

« L'embauche d'un salarié
ne s'est pas faite en un
jour... »

« Ludovic me fait
confiance... »

« On est capable de se
remplacer sur tous les
postes... »

Améliorer les conditions de travail



Réduire le volume de travail



Sécuriser les coups durs



Pouvoir se libérer



Coût

de € € €

à € € €



Etre agriculteur
et vivre sa vie !



Embaucher un salarié

L'embauche d'un salarié permet de déléguer du travail à une tierce personne

A noter

Il faut savoir déléguer les tâches.

Il faut savoir organiser son travail afin de bien répartir les tâches.

Un temps plein à 35 heures/semaine, c'est 1820 heures payées pour 1.607 heures effectives, compte tenu des congés et jours fériés.

Pour plus d'info

● CER et AFUSA :
votre conseiller habituel

● USA :
☎ 02 35 59 45 00

● MSA :
☎ 02 35 12 70 70

● ASAVPA AIDSA :
☎ 02 35 59 74 22



Une opération concertée
des organismes agricoles
de Seine-Maritime

Edition 2007

• Pourquoi choisir cette solution ?

Plus de temps

Pour un travail plus rigoureux et un meilleur suivi des activités.
Pour la famille avec des journées de travail plus raisonnables et des possibilités de vacances.

Plus de sécurité

En cas de problème de santé.

Rester son propre "patron"

Pour ceux qui souhaitent rester autonomes dans la gestion de leur exploitation.

• L'essentiel à savoir

Différentes formules possibles

On peut embaucher :

- provisoirement (Contrat à Durée Déterminée) ou durablement (Contrat à Durée Indéterminée)
- à temps partiel (ex : une journée par semaine) ou à plusieurs (ex : Groupement d'employeurs)

Un appui administratif

Pour les formalités à l'embauche et au quotidien (bulletin de salaire), il y a possibilité de faire appel à certains organismes :

| | CER France | AFUSA USA | MSA | ASAVPA AIDSA |
|---------------------------------|------------|-----------|-----|--------------|
| Embauche de salarié | x | x | x | x |
| Droit du travail | x | x | x | |
| Bulletin de salaire | x | x | x | x |
| Optimisation fiscale et sociale | x | x | | |
| Des aides existent | x | x | x | |

Des aides financières

Pour les bas salaires et l'embauche, des aides financières peuvent être accordées.

• Combien ça coûte ?

Des charges, mais des réductions fiscales et sociales.

Exemple d'un salarié touchant 1 060 €* net/mois :

- L'employeur paye 1 660 €
soit le salaire net + 600 € de charges sociales et patronales.
- Le coût réel pour l'employeur n'est que de 1 062 €/mois**
compte tenu des réductions fiscales et sociales.

* Salaire correspondant à 9 €/heures de salaire brut (intermédiaire entre un emploi d'exécutant au SMIC à 8,44 €/h minimum et un emploi hautement qualifié à 9,64 €/h minimum).

** Cas d'un agriculteur avec un taux marginal d'imposition de 14 %, réductions fiscales et sociales globales de - 36 %.

